

Dossier de demande de poste à quai

EVENEMENTS

Version V1, 30 Octobre 2023

LE DOSSIER DEVRA ETRE RETOURNE EN UN SEUL DOCUMENT AU FORMAT PDF

PARTIE 1 : DOSSIER A RETOURNER COMPLET ET SIGNE

LISTE DE PIECES JUSTIFICATIVES

PARTIE 2 : REGLEMENTATIONS

- Réglementation sur les enseignes (navires et quais)
- Réglementation de l'évènement
- Tentes : cahier des charges

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS »**

E. EVENEMENT + ANNEE: _____

C. AFFRETEUR: _____

MARQUES:

1 - _____

2 - _____

3 - _____

4 - _____

5 - _____

D. REPRESENTANT DU CLIENT: _____

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE: _____

Y. PROPRIETAIRE: _____

YACHT: _____

CAPITAINE: _____

**DEMANDE DE POSTE A QUAÏ AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

C. DEMANDE POUR

EVENEMENT: _____

YACHT: _____

CLIENT/PROPRIETAIRE POUR USAGE PRIVE: _____

ADRESSE: _____

TELEPHONE : _____

E-MAIL: _____

A) DECLARE :

Avoir affrété le navire ci-dessus, selon le contrat ci-joint pour y représenter la marque : _____

Utiliser mon propre navire

B) DEMANDE une place au port de CANNES pendant la manifestation mentionnée, au profit du navire ci-dessus ;

C) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « Procédure d'attribution de poste à quai – Evènements V1 », et notamment ses paragraphes §3.5 relatifs au parasitisme commercial, et §11.2 portant sur la renonciation à recours.

D) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Documents obligatoires à fournir:

Contrat d'affrètement signé par toutes les parties/lettre du propriétaire pour usage privé;

Preuve de versement du 1er acompte par l'affréteur validant le contrat;

Preuve du lien entre l'affréteur et l'objet de la manifestation.

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

D. DEMANDE PAR

Je soussigné, affréteur/propriétaire, déclare donner pouvoir à :

Nom et prénom du BROKER/CLIENT OU REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE :

De la SOCIETE : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

E-MAIL: _____

Pour déposer la présente demande et effectuer en mon nom tous les actes rendus nécessaires à la bonne exécution de la procédure de demande de poste à quai.

Les deux parties reconnaissent avoir pris connaissance, transmis et expliqué à l'utilisateur du navire les modalités du chapitre 3.5 : activités commerciales et tout particulièrement les points concernant les relations avec l'organisateur de la manifestation, le parasitisme commercial, les activités commerciales à bord du navire ainsi que leurs limites imposées par la loi et la « Procédure d'attribution de poste à quai – Evènements V1 ».

Signé à : _____, date : _____

Signature CLIENT/PROPRIETAIRE Signature du représentant du CLIENT/PROPRIETAIRE

Documents obligatoires à fournir :

RCS ou équivalent de la société

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

Y. INFORMATIONS SUR LE NAVIRE

1. NAVIRE

Nom: _____

Longueur **HORS TOUT** : _____ m Largeur **HORS TOUT**: _____ m Tirant d'eau: _____ m

IMO: _____ Pavillon: _____

Etat du pavillon (autorité de certification): _____

Statut: _____ Classe: _____

Compagnie d'assurance (incluant le charter à quai): _____

Valable jusqu'au : ___ / ___ / ___ Capacité des cuves à eaux noires et/ou grises: _____

2. PROPRIETAIRE/ARMATEUR

Je soussigné, (Prénom, Nom): _____

NOM DE LA SOCIETE: _____

ADRESSE: _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

A) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus ;

B) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « Procédure d'attribution de poste à quai – Evènements V1 » et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers;

C) DECLARE que mon navire et les prestations y afférentes sont conformes à la réglementation fiscale et ne pas avoir de dettes envers la MARINA DU VIEUX PORT DE CANNES (MVPC).

Documents obligatoires à fournir :

- Certificat de l'état du pavillon du navire et statut du navire (à jour);
- Certificat de classe du navire (à jour de ses inspections annuelles);
- Attestation d'assurance P&I et Hull and Machinery (à jour);
- Certificat de stabilité/lettre qui certifie le nombre maximum de personnes autorisées à bord (Pour navire classé uniquement). Une lettre de l'autorité du pavillon (si non classé);
- International sewage pollution prevention certificate (Navires > 400GT ou transportant + de 15 pers.)

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

3. DELEGATAIRE

Je, soussigné, propriétaire déclare également donner délégation à:

Prénom, Nom: _____

Nom de la société: _____

Domicilié (adresse complète): _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Pour me représenter auprès de l'affréteur du navire, de l'autorité portuaire et MVPC.

Signé à: _____, date: _____

Signature du Propriétaire

Signature du Délégué

4. CAPITAINE

Je soussigné (Prénom, Nom): _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

A) DECLARE être le capitaine du navire, être pleinement désigné par son armateur et disposer des qualifications réglementaires ;

B) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « Procédure d'attribution de poste à quai – Evènements V1» et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers ;

C) RECONNAIS avoir pris connaissance de la règle "ZERO REJET" appliquée au port de Cannes et M'ENGAGE à respecter scrupuleusement cette exigence ;

D) M'ENGAGE à remettre les quais en parfait état avant le départ du navire du port (pas de déchets abandonnés (incluant la moquette et sa fixation) sur le quai, potelets en place etc.);

E) M'ENGAGE à ne pas recevoir à bord plus de _____ passagers, lors du séjour au port ;

F) DECLARE exactes les caractéristiques suivantes du navire*:

Longueur hors tout: _____

Largeur hors tout: _____

Tirant d'eau: _____

Signé à : _____, date : _____

Signature du Capitaine

Documents obligatoires à fournir :

Lettre/Attestation de la société armatrice désignant le capitaine;

RCS ou équivalent de la société délégataire.

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 1

NOTE :

** Le plan de mouillage étant élaboré à partir de ces données, toute déclaration fausse ou erronée entraînera l'exclusion du navire à l'évènement.*

Conformément à la Procédure d'attribution de poste à quai – Evènements V1, les livraisons de carburants ou la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation.

Le pompage d'eaux usées devra se faire :

- avant la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.
- pendant la manifestation par voie maritime.
- Après la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.

Sont uniquement autorisés à collecter les eaux usées des navires les prestataires agréés par le port. La liste à jour des prestataires agréés par le port est disponible sur simple demande au port de Cannes.

Les dates exactes d'arrivée et départ souhaitées pour chaque navire doivent être communiquées impérativement au port sur l'adresse e-mail congres.cannes@igymarinas.com au plus tard 10 jours avant le début de la manifestation.

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

E. EVENEMENT

5. ACCREDITATION OFFICIELLE

Nom de(s) la société(s) présente(s) à bord :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Yacht Pass/N° d'accréditation de l'évènement* : _____

*En fonction de l'organisateur de l'évènement et/ou conditions de MVPC

6. TENTES

Avez-vous prévu une tente pour l'évènement ? Oui Non

Nom de la société/personne en charge de la production de l'évènement : _____

Adresse email : _____

Téléphone : _____

Veillez noter que la taille maximum autorisée sur le quai est 4x4m. Veuillez consulter notre cahier des charges dans la partie 2- règles et réglementations

Je soussigné, délégué, confirme que le client est informé du cahier des charges concernant les tentes pendant l'évènement (voir partie 2).

Signé à: _____, date : _____

Signature du REPRESENTANT DE L'AFFRETEUR /PROPRIETAIRE :

Documents obligatoires à fournir :

Facture des accréditations/pass

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 1

S. DEMANDE DE SERVICES SUPPLEMENTAIRES*

7. FIBRE OPTIQUE: Oui Non

8. ELECTRICITE

Voltage : 220 V 380 V

Ampères : 63A 125A 250A supérieur à 250A

IMPORTANT : il est impératif d'être précis quant à l'ampérage demandé. Pour chaque poste, prévoir des rallonges de 25 à 30 mètres.

9. TRAITEURS

Les traiteurs pourront faire de la pose et dépose pendant les heures autorisées lors de l'évènement. Aucun véhicule ne pourra stationner sur la Jetée Albert Edouard jusqu'à nouvel ordre.

10. MODALITE D'ACCES

Pour tout véhicule devant accéder à la jetée Albert Edouard pendant les manifestations, il est nécessaire de remplir avant le début de la manifestation, le formulaire transmis par le port aux demandeurs du poste.

Pour certaines manifestations, un macaron identifiant le véhicule sera remis au demandeur de poste avant le début de la manifestation. Ce macaron donnera accès aux véhicules pendant les horaires autorisés de livraison.

11. NUISANCES SONORES ET SOIREES A BORD :

Les nuisances sonores à bord des yachts à quai lors des évènements cannois sont tolérées jusqu'à 00h30 au plus tard.

Toute soirée organisée à bord d'un yacht se terminant après 20h00 devra faire l'objet d'une demande officielle d'autorisation**

**Aide au service à la demande d'autorisation disponible avec MVPC à congres.cannes@igymarinas.com.

* Selon tarif applicable en vigueur

**DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES
« EVENEMENTS » - PARTIE 1**

12. SERVICES ADDITIONNELS

L'équipe du Vieux-Port de Cannes propose un ensemble de services et packages afin de garantir la bonne tenue de votre évènement. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse congres.cannes@igymarinas.com pour toute question concernant l'organisation de votre évènement.

13. AUTRES DEMANDES

Poste souhaité, requêtes particulières...

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES

« EVENEMENTS » - PARTIE 1

R. REDEVANCES PORTUAIRES*

Nom de la manifestation: _____

Catégorie: _____

Frais de dossier: Montant forfaitaire de 500 € TTC par dossier

Total poste à quai + frais de dossier: _____

TARIFS QUAI D'HONNEUR 2023								
	LONG MAX (en mètres)	LARG MAX (en mètres)	TARIF MIPIM ¹	TARIF FESTIVAL DU FILM ²	TARIF CANNES LIONS ³	TFWA ⁴	EVENT 4 JOURS ⁵	CANNES SERIES ⁶
LM	10 à 10,99	3,7	596,00 €	1 712,00 €	726,00 €	856,00 €	520,00 €	780,00 €
NO	11 à 11,99	4	700,00 €	2 004,00 €	850,00 €	1 002,00 €	608,00 €	912,00 €
P	12 à 12,99	4,3	800,00 €	2 300,00 €	976,00 €	1 150,00 €	696,00 €	1 044,00 €
Q	13 à 13,99	4,6	884,00 €	2 556,00 €	1 082,00 €	1 278,00 €	784,00 €	1 176,00 €
R	14 à 15,99	4,9	1 080,00 €	3 116,00 €	1 319,00 €	1 558,00 €	956,00 €	1 434,00 €
S	16 à 17,99	5,2	1 320,00 €	3 808,00 €	1 611,00 €	1 904,00 €	1 172,00 €	1 758,00 €
T1	18 à 20,99	5,6	1 636,00 €	4 708,00 €	1 995,00 €	2 354,00 €	1 436,00 €	2 154,00 €
T2	21 à 23,99	6	2 028,00 €	5 840,00 €	2 474,00 €	2 920,00 €	1 784,00 €	2 676,00 €
U	24 à 28,99	7	2 868,00 €	8 260,00 €	3 499,00 €	4 130,00 €	2 524,00 €	3 786,00 €
V	29 à 33,99	8	3 808,00 €	10 964,00 €	4 645,00 €	5 482,00 €	3 348,00 €	5 022,00 €
W	34 à 38,99	9	4 948,00 €	14 244,00 €	6 034,00 €	7 122,00 €	4 352,00 €	6 528,00 €
X	39 à 43,99	10	6 188,00 €	17 812,00 €	7 546,00 €	8 906,00 €	5 440,00 €	8 160,00 €
Y	44 à 48,99	11	7 572,00 €	21 796,00 €	9 234,00 €	10 898,00 €	6 656,00 €	9 984,00 €
Z	49 à 53,99	12	9 104,00 €	26 212,00 €	11 105,00 €	13 106,00 €	8 004,00 €	12 006,00 €
Z01	54 à 58,99	13	10 784,00 €	31 052,00 €	13 155,00 €	15 526,00 €	9 484,00 €	14 226,00 €
Z02	59 à 64,99	14	12 772,00 €	36 772,00 €	15 579,00 €	18 386,00 €	11 228,00 €	16 842,00 €
Z03	65 à 71,99	15	15 544,00 €	44 396,00 €	18 870,00 €	22 198,00 €	13 312,00 €	19 968,00 €
Z04	72 à 78,99	16	18 232,00 €	52 080,00 €	22 135,00 €	26 040,00 €	15 620,00 €	23 430,00 €
Z05	79 à 85,99	17	21 076,00 €	60 208,00 €	25 590,00 €	30 104,00 €	18 056,00 €	27 084,00 €
Z06	86 à 92,99	18	24 124,00 €	68 904,00 €	29 286,00 €	34 452,00 €	20 664,00 €	30 996,00 €
Z07	93 à 99,99	19	27 376,00 €	78 200,00 €	33 237,00 €	39 100,00 €	23 452,00 €	35 178,00 €
Z08	100 à 106,99	20	30 824,00 €	88 048,00 €	37 423,00 €	44 024,00 €	26 404,00 €	39 606,00 €
Z09	107 à 113,99	21	34 484,00 €	98 504,00 €	41 867,00 €	49 252,00 €	29 540,00 €	44 310,00 €
Z10	114 à 120,99	22	38 344,00 €	109 540,00 €	46 558,00 €	54 770,00 €	32 848,00 €	49 272,00 €
Z11	121 à 127,99	23	42 404,00 €	121 140,00 €	51 488,00 €	60 570,00 €	36 328,00 €	54 492,00 €
Z12	128 à 134,99	24	46 672,00 €	133 320,00 €	56 665,00 €	66 660,00 €	39 980,00 €	59 970,00 €

¹ Tarif event 4 jours + forfait 4 jours pre-manifestation au tarif basse saison

² Tarif event 12 jours + forfait 4 jours pre-manifestation au tarif haute saison

³ Tarif event 5 jours + forfait 2 jours pre-manifestation au tarif haute saison

⁴ Tarif event 6 jours + forfait 2 jours pre-manifestation au tarif haute saison

⁵ Event 4 jours = MIPTV, MIDEM, MIPCOM

⁶ Tarif event 6 jours

***Tarifs en euros TTC susceptibles d'être modifiés à partir du 1^{er} Janvier 2024.**

BANK DETAILS:

BANK: CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR

ACCOUNT NAME : MARINA DU VIEUX PORT DE CANNES

SWIFT : CEPAFRPP831

IBAN: FR76 1831 5100 0008 0120 6348 911

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 1

RESUME DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

CONCERNANT LE CLIENT

- Contrat d'affrètement signé par toutes les parties ou lettre usage privé/propriétaire à bord;
- Preuve de versement du 1er acompte par l'affréteur;
- Preuve du lien entre l'affréteur et l'objet de la manifestation;

CONCERNANT LE REPRESENTANT DU CLIENT

- RCS ou équivalent de la société;
- Signatures – Page 4

CONCERNANT LE NAVIRE

- Certificat(s) de l'état du pavillon du navire et statut du navire (à jour)
- Certificat de classe du navire (à jour de ses inspections annuelles);
- Attestation d'assurance (P&I and Hull & Machinery);
- Certificat de stabilité/lettre confirmant le nombre maximum de personne à bord à quai ;
- International Sewage Pollution Prevention Certificate (Navire> 400GT ou pouvant transporter plus de 15 personnes);
- RCS ou équivalent de la société du délégataire ;
- Lettre/Attestation de la société armatrice désignant le capitaine;
- Signatures - Page 6

CONCERNANT L'EVENTEMENT

- Factures des accréditations et/ou Yacht Pass
- Signatures - Pages 8 & 16 on part 2

CONCERNANT LES REDEVANCES PORTUAIRES

- Preuve de paiement des redevances portuaires
- Preuve de paiement des frais de dossier

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 2 : REGLES ET REGLEMENTATIONS

Ce cahier des charges a pour but de définir les exigences applicables à l'affichage d'enseignes et publicité, et à l'installation de structures sur les quais durant les manifestations et congrès.

A. VISUELS (SUR LE QUAI ET A BORD)

1. A Bord

Les visuels ne doivent pas dépasser les dimensions exactes des coupées et des bastingages des navires. Ils ne doivent pas masquer le nom du navire sur le tableau arrière.

Le support du branding doit être résistant au feu (matériaux de catégorie M0, M1, M2). Le certificat de résistance au feu devra être remis aux personnes concernées lors des contrôles de sécurité.

- Navire à moteur : Pas de dépassement de la superstructure du navire sauf pour les modules gonflables.
 - Cas spécial : modules gonflables
 - Dépassement de la superstructure : 1 mètre maxi
 - Si sphérique : diamètre hors tout maxi : 1m 50
 - Si de type forme oblongue Long. Maxi : 1m 80 - Diam. Maxi : 1m 20
- Voilier : Pas de dépassement des barres de flèche supérieure. Un seul calicot entre les mâts :
 - Longueur maxi : 10 mètres
 - Largeur maxi : 0.80 mètre
 - Calicot en toile perforée spécialement étudiée pour limiter la résistance au vent.
 - Cas spécial : modules gonflables : Mêmes caractéristiques que ci-dessus. Dépassement des barres de flèches supérieures : 1 mètre maxi

Toute autre forme de publicité n'ayant pas été répertoriée dans ce dossier doit faire l'objet d'une demande spéciale par écrit à MVPC à congres.cannes@igymarinas.com (Selon tarif applicable en vigueur).

DEMANDE DE POSTE A QUAÏ AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 2 : REGLES ET REGLEMENTATIONS

2. Sur le quai

- *Autres installations:*

Toute autre installation (podiums, véhicules de démonstration...) doit faire l'objet d'une demande spéciale par écrit à MVPC à congres.cannes@igymarinas.com (Selon tarif applicable en vigueur).

A défaut d'une réponse positive écrite, aucune installation ne pourra être faite. Toute infraction à ce règlement entraînera le démontage de l'installation considérée.

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES **« EVENEMENTS » - PARTIE 2 : REGLES ET REGLEMENTATIONS**

B. TENTES*

Les tentes sont des espaces d'accueil, avec un nombre limité de mobilier : ce mobilier doit être facilement déplaçable et ne pas dépasser 35kg (par pièce). Les aménagements de type salon, ainsi que les présentoirs produits ne sont pas autorisés. Toute demande complémentaire devra faire l'objet d'une demande écrite à congres.cannes@igymarinas.com.

*Selon tarif applicable en vigueur

Merci de respecter les points suivants :

General/matériel

- Dimensions des tentes : 4x4m (quelle que soit la localisation du navire) ;
- Toit pagode avec un système de fermeture possible sur les quatre cotés notamment en cas de vent et ouverture facile en cas d'urgence ;
- Elles doivent être positionnées sur le quai coté voierie uniquement ;
- Accessible pour les PMR ;
- Aucun aménagement ne doit être positionné entre la tente et le bord de quai;
- La tente ne pourra être installée avant le jour du montage défini par MVPC ;
- Résistance maximale au vent : 100km/h (art CTS7 arrêté du 23/10/1985 modifié)
- Résistance au feu : Matériaux classé M0, M1, M2

Construction

- Aucun amarrage sur les appareils, les bornes ou autres équipements de quai (aucun « splitage », perçage ou fixation sur le quai).
- Les sangles d'amarrage reliant la structure au lestage seront de couleur blanche.
- La stabilité sera assurée par lestage ou plancher autoporteur (dans ce cas l'accessibilité aux PMR devra être assurée selon les normes en vigueur) selon préconisations des fabricants, le prestataire devra tenir à disposition les documents correspondants.
- Les lestages cubiques ou parallélépipède rectangle devront être recouverts de coton gratté blanc afin de garantir l'esthétique visuelle.

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES « EVENEMENTS » - PARTIE 2 : REGLES ET REGLEMENTATIONS

Documents à communiquer

- Une attestation de bon montage devra être fournie au port à la fin de l'installation.
- L'aménagement d'une installation électrique est de la responsabilité du client, qui s'engage à faire contrôler son installation par un organisme agréé et à transmettre le document à l'organisateur en cas de contrôle.

Les documents de conformité ci-dessus devront être disponibles dans la tente durant toute la durée de l'évènement.

Après la manifestation

- Les moquettes et scotch double face devront être intégralement retirés du sol et jetés dans les bennes prévues à cet effet.*
 - La tente devra être démontée dès le départ du navire.*
- * Les coûts liés au non-respect des points ci-dessus seront refacturés

Conformément à la réglementation en matière de qualité et de sécurité, le titulaire s'engage à se soumettre aux normes et réglementation en vigueur, concernant notamment :

1 : Capacité : L'installateur devra justifier sa capacité à la réalisation de l'opération (personnel titulaire du CAP de monteur ou équivalent reconnu), il remettra un mémoire pour chaque type de structure proposée : • Dossier technique du fabricant. • Homologation du matériel. • PV de classement au feu des toiles. • Description du mode de construction (lestage, plancher autoportant...). • Justificatifs des vérifications techniques. • Ainsi que toute pièce qui pourrait être réclamée par la commission de sécurité.

Il justifiera de son assurance professionnelle et risques aux tiers.

2 : Les structures proposées : En particulier, elles devront satisfaire au règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du 25/06/1980 modifié et aux dispositions particulières de l'arrêté du 23/01/1985 portant sur les dispositions spéciales des établissements de type CTS.

3 : Les structures installées : L'installateur devra établir et remettre une attestation de bon montage et de contrôle visuel pour chaque structure installée y compris pour les structures de moins de 16m². Un plan de prévention sera établi, les modalités de livraison, chargement, déchargement seront formalisées. Installations électriques : si des installations électriques sont disposées dans les structures, elles devront être conformes à la réglementation et en particulier à la norme NF C15-100. En tant que professionnel, il aura obligation de conseil et d'alerte sur la bonne mise en œuvre de ces installations.

Je soussigné, représentant du client, confirme que le client a pris connaissance des termes du cahier des charges. Si l'ensemble ne satisfait pas aux règles, je comprends que le port peut demander le démontage, le retrait de la tente et du mobilier aux frais risques et périls du demandeur de poste.

Signé à : _____, date : _____

Signature du représentant du client :

DEMANDE DE POSTE A QUAI AU VIEUX-PORT DE CANNES **« EVENEMENTS » - PARTIE 2 : REGLES ET REGLEMENTATIONS**

1. TRAVAUX :

Les travaux à bord des navires et sur les quais sont interdits car ils peuvent occasionner une gêne et un risque pour le public présent.

2. MUSIQUE / BRUIT :

Nous vous rappelons que nous sommes soumis aux arrêtés encadrant le tapage nocturne et que toute nuisance de ce type est interdite après 00h30.

3. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Afin de maintenir les quais en parfait état de propreté, des bennes à disposition seront prévues à cet effet. Service d'enlèvement disponible sur demande (Selon tarif applicable en vigueur).

4. COLLECTE DES EAUX USEES

Conformément à la réglementation en vigueur, la collecte des eaux usées est obligatoire.

Merci de contacter notre service à congres.cannes@igymarinas.com.

5. LIVRAISONS :

Les livraisons de carburants et la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation.

6. ASSISTANCE PORTUAIRE :

Pour toute assistance, merci de contacter MVPC à congres.cannes@igymarinas.com.

7. CLOTURE DES COMPTES :

Le règlement des fluides et autres services portuaires doivent être effectués avant le départ du navire.